

LOI N° 2024 – 07 DU 1^{ER} FEVRIER 2024

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 24 janvier 2024 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

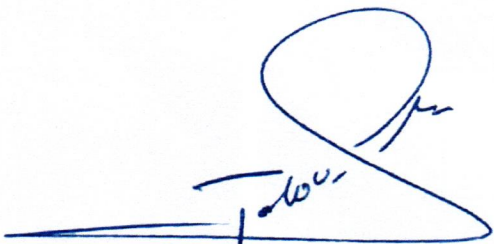
Est autorisée, l'adhésion de la République du Bénin à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'État.

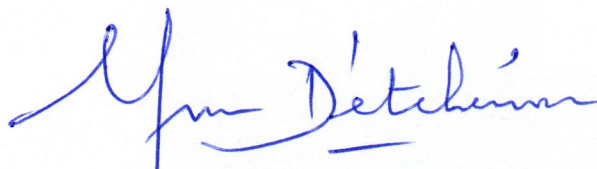
Fait à Cotonou, le 1^{er} février 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat